



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

26 JUL. 2019

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg  
Luxembourg, le 26 juillet 2019

Objet : Débat d'orientation portant sur la mise en œuvre du « virage ambulatoire » en matière de politique de la santé.

Monsieur le Président,

Le gouvernement a, à de nombreuses occasions, affirmé vouloir promouvoir des alternatives à l'hospitalisation classique et soutenir des offres d'hospitalisation à domicile ou dans d'autres structures de soins intermédiaires.

Voilà pourquoi, conformément à l'article 94 du Règlement de la Chambre des Députés, le groupe parlementaire CSV a l'honneur de vous informer que nous demandons l'organisation d'un débat d'orientation concernant la mise en œuvre du « virage ambulatoire » dans le secteur de la santé.

Dans le cadre de ce débat, nous proposons d'aborder entre autres les points suivants :

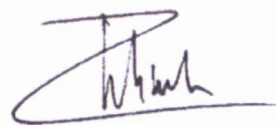
- L'offre d'hospitalisation à domicile, la création de structures de soins d'aval ou d'autres structures de soins intermédiaires (type de structures, concepts, personnel, formation, incitations financières) ;
- Les pratiques médicales en groupe et multidisciplinaires ainsi que la collaboration entre le secteur hospitalier et extrahospitalier ;
- La réévaluation et l'adaptation éventuelle de la liste des réseaux de compétence ;

- Le conventionnement du secteur des ambulances privées et l'organisation des transports secondaires inter-hospitaliers et de retour à domicile ;
- L'organisation et la mise en place de la pédiatrie de proximité ;
- L'arrêt de la Cour constitutionnelle (05.072019) et la question de la mise en place de cabinets d'examen privés pour effectuer e.a. l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.



Martine Hansen  
Présidente du groupe parlementaire CSV



Claude Wiseler  
Député